

Cette lettre d'information vous présente :

- [Une actualité prudentielle](#)
- [Une actualité comptable](#)
- [Une actualité ESG](#)
- [Nos autres actualités](#)
- [Nos publications KPMG concernant le secteur bancaire](#)
- [Nos émissions de radio](#)

Actualité prudentielle

Collecte de données pour l'exercice de benchmarking 2025

L'EBA a publié, le 9 août 2024, son projet final de normes techniques (ITS), modifiant le règlement relatif à l'exercice d'analyse comparative (benchmarking exercice) des modèles internes de calcul de risque de crédit et de marché pour l'exercice 2025.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Programme Européen d'Examen de la Résolution (EREP) 2025

L'EBA a publié, le 13 août 2024, le Programme Européen d'Examen de Résolution qui définit les enjeux clés pour les autorités de résolution en 2025. Cette publication participe à l'objectif de l'EBA d'œuvrer à la convergence des pratiques de résolution parmi les autorités compétentes européennes.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Consultation sur les normes SEPA

L'EBA a lancé le 31 juillet 2024 une consultation publique sur son projet d'ITS pour des modèles de rapport uniformes concernant les frais des virements et la part des transactions rejetées dans le cadre du règlement SEPA.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Révision du cadre de reporting portant sur la planification de la résolution

L'EBA a lancé le 30 juillet 2024 une consultation publique sur son projet d'ITS pour réviser le cadre de reporting portant sur la planification de la résolution. Ce projet d'ITS vise à garantir que les autorités de résolution disposent des données nécessaires pour améliorer l'utilisabilité du cadre de reporting et assurer un suivi cohérent de la planification de la résolution.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Une supervision des banques en matière de définition du défaut

L'EBA a publié le 22 juillet 2024 un rapport dans lequel elle examine ses lignes directrices sur l'application de la définition du défaut. Cet examen a montré que la supervision dans ce domaine est efficace, en particulier pour les établissements de crédit utilisant l'approche basée sur les notations internes (IRB-A).

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Manuel des évaluateurs indépendants dans le cadre de la résolution

L'EBA a lancé le 19 juillet 2024 une consultation publique sur le projet de manuel pour les évaluateurs indépendants dans le cadre de la résolution. Ce manuel vise à améliorer la convergence en proposant des bonnes pratiques, des méthodologies de qualité et des processus pour la sélection et la nomination d'évaluateurs indépendants, ainsi que des exemples d'application de ces méthodes dans différents scénarii

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Modifications finales des normes techniques FRTB

L'EBA a publié le 13 août 2024 la version finale des amendements à ses normes techniques de réglementation (RTS) concernant la révision fondamentale du portefeuille de négociation (FRTB) dans le cadre de sa feuille de route sur la mise en œuvre du paquet bancaire. Ces révisions visent principalement à aligner ces RTS avec le règlement CRR3 et à assurer la stabilité du cadre réglementaire applicable.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

No action letter de l'EBA : report de FRTB

À la suite du report par la Commission européenne de l'application du nouveau cadre de calcul du risque de marché dans l'UE (FRTB), l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) a publié le 12 août 2024 une no action letter dans laquelle elle partage ses réflexions sur les questions techniques en lien avec ce report.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Harmonisation des règles de gestion des garanties de l'Eurosystème

La BCE a publié le 14 août 2024 des règles harmonisées pour la mobilisation et la gestion des garanties dans les opérations de crédit de l'Eurosystème, marquant une nouvelle étape vers l'intégration financière de la zone euro et l'union des marchés des capitaux.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Mise à jour des données pour l'identification des institutions d'importance systémique mondiale

L'EBA a publié, le 27 août 2024, la mise à jour des données relatives à l'identification des institutions d'importance systémique mondiale (G-SIIs). Cette mise à jour, a permis d'intégrer une nouvelle banque dans cette liste : Banque RBI.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Mesures pour limiter le risque macro-prudentiel immobilier aux Pays-Bas

L'EBA a publié le 29 août 2024 un avis favorable à la suite de la notification par la Banque Centrale des Pays-Bas (DNB) de son intention de prolonger de 2 ans (jusqu'en 2026) une mesure macro-prudentielle introduite en 2020 portant sur le financement de l'immobilier, et déjà prolongée une 1ère fois en 2022.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Actualité comptable

Mécanismes de compensation carbone

Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises sont concernées par des mécanismes de compensation carbone (réglementaires ou volontaires). Ces mécanismes sont de plus en plus nombreux, variés et complexes et les impacts comptables afférents ne sont pas toujours faciles à appréhender. Les IFRS n'apportent pas toujours de réponses claires et précises sur le traitement comptable à appliquer à ces mécanismes et les vues peuvent donc diverger. Dans ce contexte, les investisseurs et les régulateurs demandent de la clarté sur le traitement appliqué dans les états financiers.

Pour apporter une aide pratique, KPMG international a créé un guide digital permettant à nos clients de répondre aux questions-clés, selon les différentes perspectives comptables : celles des sociétés polluantes, celles des sociétés « green », les investisseurs ou encore des intermédiaires.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Hyperinflationary presentation currency – Amendments to IAS 21

Actuellement, aucune disposition normative ne traite du passage des états financiers d'une entité d'une devise fonctionnelle non hyper-inflationniste vers une devise de présentation.

Ce scénario se produit lorsqu'une entité présente ses états financiers dans une devise hyper-inflationniste mais a

- Une monnaie fonctionnelle non hyper-inflationniste ; ou
- Une entité à l'étranger avec une devise fonctionnelle non hyper-inflationniste.

L'IASB a publié le 25 juillet 2024 un exposé-sondage dans lequel il propose de modifier la norme IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères afin de clarifier qu'une société utilise le taux de clôture lorsqu'elle converti tous les montants des états financiers (y compris les données comparatives) dans sa devise de présentation dans les circonstances présentées ci-dessus.

La période de commentaires s'étend jusqu'au 22 novembre 2024. Les propositions seraient applicables rétrospectivement et la date d'entrée en vigueur sera déterminée ultérieurement. L'application par anticipation sera permise également.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Exemples proposés par l'IASB illustrant la prise en compte des effets des enjeux climatiques dans les états financiers

Les investisseurs et les régulateurs exigent de la clarté sur les questions liées au climat dans les états financiers. Pour aider les entreprises à mieux répondre à cette demande, l'IASB vient de publier des [propositions d'exemples](#) illustrant l'application des dispositions actuelles des IFRS dans cet objectif de clarté. Ces exemples devraient venir enrichir les normes comptables IFRS existantes.

Les 8 exemples proposés portent principalement sur des domaines tels que les jugements sur l'importance relative, les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations, et la désagrégation des informations.

La date limite pour l'envoi des commentaires à l'IASB sur ces propositions est le 28 novembre 2024.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

IFRS Today – Décision finale IFRS IC sur IFRS 8 – Secteurs opérationnels

Lors de sa réunion de juillet 2024, le Board de l'IASB a entériné la décision de l'IFRS IC clarifiant les informations à fournir pour chaque secteur opérationnel en application d'IFRS 8.23.

En particulier, l'IFRS IC clarifie que :

- le montant des éléments spécifiés au §23 d'IFRS 8 doit être fourni pour chaque secteur s'ils sont :
 - communiqués régulièrement au PDO (Principal Décideur Opérationnel) de manière séparée, ou
 - inclus dans une mesure de résultat sectoriel revue par le PDO, même s'ils ne sont pas eux-mêmes revus de manière séparée. Par exemple : le résultat net sectoriel qui serait revu par le PDO inclut les amortissements et dépréciations visés par IFRS 8.23.e qui devraient alors être fournis séparément pour chaque secteur.
- le cas échéant, en application d'IFRS 8.23.f, doivent être fournis séparément pour chaque secteur, des éléments significatifs de revenus et de charges additionnels (tels que requis par IAS 1.97), qui sans aller jusqu'à un compte de résultat complet par secteur ne se limitent pas non plus aux seuls éléments inhabituels d'IAS 1.98. Pour identifier les éventuels éléments complémentaires à fournir, il faudra donc faire appel au jugement et à l'appréciation de la matérialité qui se fonde à la fois sur des aspects quantitatifs et qualitatifs ou les deux.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Actualité ESG

Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité : FAQ de la Commission européenne

Suite à l'entrée en vigueur le 25 juillet 2024 de la Directive dite CS3D⁽¹⁾, la Commission européenne a publié des FAQs, qui présentent les principaux aspects de la directive (objectifs et impacts, champ d'application, contenu des obligations, responsabilité et

sanctions ...).

Pour mémoire, les Etats membres devront transposer la directive dans leur droit national d'ici le 26 juillet 2026 pour une première entrée en application un an plus tard.

(1) Directive (UE) 2024/1760 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (« CS3D »)

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Publication par l'EFRAG de 93 Q&A sur les ESRS

L'EFRAG a publié le 26 juillet 2024 un batch comprenant 93 nouvelles Q&A relatives aux normes ESRS, en complément de celles qui avaient déjà été publiées en février, mars et mai derniers.

L'EFRAG apporte ainsi des réponses aux questions posées sur la mise en œuvre des ESRS via la plateforme de Q&A déployée par l'EFRAG.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Questions fréquemment posées sur la mise en œuvre de la CSRD

La Commission européenne a publié le 7 août 2024 un [premier jeu de réponses aux questions fréquemment](#) posées par les entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la CSRD.

Celles-ci couvrent des questions, relatives au champ d'application, aux dates d'application, aux exemptions... et apportent des précisions sur l'utilisation des estimations plutôt que la collecte des informations sur la chaîne de valeur.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Public Statement de l'ESMA sur la première application des ESRS par les grands émetteurs

Pour accompagner la première vague d'entreprises concernées par l'information en matière de durabilité, l'ESMA a publié le 5 juillet 2024 un [Public Statement](#) dans lequel elle met en avant cinq domaines clés à considérer, dans la mise en œuvre des ESRS. L'ESMA encourage les émetteurs à suivre les éléments de guidance de la Commission européenne et de l'EFRAG pour assurer la qualité et la crédibilité de

leur information de durabilité et souligne l'importance de la formation continue sur les ESRS et du dialogue avec les pairs et les auditeurs.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

ESRS : publication de la version française corrigée

L'ancienne traduction en français des ESRS comportait de nombreuses erreurs. [Une nouvelle traduction corrigée](#) a été publiée au JOUE le 26 juillet 2024.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Publication de la Taxonomie XBRL pour les normes ESRS et la taxonomie durable

L'EFRAG a publié le 30 août 2024, [la taxonomie XBRL](#) la taxonomie XBRL pour le premier ensemble de normes [ESRS](#) (Set 1 – normes non sectorielles) ainsi que pour [l'Article 8](#) (taxonomie durable), facilitant ainsi la transposition numérique des normes ESRS Set 1 en format lisible par machine.

Cette taxonomie constituera la base sur laquelle l'ESMA élaborera les normes techniques réglementaires (RTS) visant à préciser les règles de balisage pour les émetteurs.

Il est prévu que la première application obligatoire de cette taxonomie digitale concerne les publications de 2026 portant sur l'exercice 2025. En attendant l'application obligatoire, les entreprises ont la possibilité d'utiliser cette taxonomie de manière volontaire pour structurer leurs déclarations ESRS.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Autres actualités

Consultation BCE sur la gouvernance et la culture du risque

La BCE a lancé le 25 juillet 2024, une consultation publique sur son nouveau projet de guide portant sur la gouvernance et la culture du risque. Ce guide met en avant l'importance que la BCE accorde à la diversité et à l'efficacité des organes de direction. Il définit les attentes

en matière de gouvernance et de culture du risque pour les banques supervisées.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Rapport conjoint de la BCE et de l'EBA relatif à la fraude sur les paiements

L'EBA et la BCE ont publié le 1er août 2024 un rapport conjoint sur la fraude aux moyens de paiement. Ce rapport analyse les données sur la fraude déclarées tous les six mois par les prestataires de services de paiement de l'Espace Economique Européen (EEE) pour différents types de paiements, comme les virements et les paiements par carte.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Résultats du stress test cyber mené par la BCE

La BCE a conclu le 26 juillet 2024 son stress test cyber visant à évaluer comment les banques réagiraient et se rétabliraient après un incident de cybersécurité grave mais plausible. Les résultats de ce test seront pris en compte dans le SREP 2024.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Les propositions de Mario Draghi pour une compétitivité durable en Europe

Dans un rapport publié en septembre 2024, Mario Draghi, ancien président de la BCE, alerte sur les défis économiques qui menacent l'Union européenne et présente une stratégie ambitieuse pour restaurer sa compétitivité mondiale. Il appelle à une action collective et à des réformes structurelles.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Publications

Performance trimestrielle des banques françaises au 30 juin 2024

Cette publication présente les principaux indicateurs de performance des grands groupes bancaires français et commente les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

IFRS en Bref : Juillet 2024

Cette Newsletter présente les [derniers développements en matière de normes IFRS](#).

Au sommaire [de ce numéro](#) :

- Nouvelle plateforme : enjeux climatiques dans les comptes
- IFRS 18 : Guide de présentation des états financiers et des notes annexes
- Exposé-sondage de l'IASB : proposition d'amendements à IFRS 3 et IAS 36
- Secteur assurance : étude sur les informations communiquées sur les enjeux climatiques
- Secteur bancaire : étude sur les informations communiquées sur les enjeux climatiques.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Taxonomie 2024, vers une communication conforme, source de transparence et de performance

Découvrez la dernière étude de KPMG « [Taxonomie 2024, vers une communication conforme, source de transparence et de performance](#) » qui décrypte les pratiques et les performances de 60 entreprises françaises face aux exigences de la Taxonomie Durable Européenne.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Banks' climate-related disclosures

Cette publication basée sur un échantillon de 35 établissements bancaires et portant sur leurs publications annuelles de 2023, montre que les banques fournissent désormais plus d'informations sur le climat. Elles s'efforcent de relier les différentes informations afin de créer un "récit" plus élaboré et compréhensible pour les utilisateurs de ces publications.

Elle se concentre sur 5 domaines de préoccupation actuels ou émergents : l'information financière, les émissions financées ou structurées, les plans de transition, les risques liés à la nature, ainsi que leur assurance.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Pulse of Banking : le GAR, un indicateur de performance durable ?

L'édition 2024 de l'étude "Pulse of Banking" de KPMG analyse les indicateurs de la taxonomie européenne publiés par 13 banques au 31 décembre 2023.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Réflexions Réglementaires n°15

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

KPMG Regulatory Radar

Découvrez le dernier numéro de la publication trimestrielle du réseau KPMG réalisée par le RIC (Risk Insight Center) qui analyse les nouveaux enjeux des régulateurs bancaires et du secteur financier dans son ensemble.

 [Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

KPMG SSM Insights

Découvrez les dernières publications du BCE Office de KPMG « SSM Insights Newsletter » avec une série d'articles qui traitent des sujets de préoccupation des banques européennes.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

ESG Regulatory Essentials

Découvrez la nouvelle publication du réseau KPMG réalisée par le RRIC (Risk and Regulatory Insight Center) qui décrypte les derniers développements réglementaires Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ayant un impact sur le secteur financier.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Radio KPMG

Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)



Panorama de
l'actualité comptable
et réglementaire
bancaire



FRÉQUENCE
BANQUE



Emission de septembre 2024

Notre dernière [édition](#) du mois de septembre est disponible depuis le 27 septembre 2024 sur la page de Radio KPMG, accessible via [KPMG.fr](https://www.kpmg.fr) et présente :

■ Tour d'horizon de l'actualité réglementaire estivale

■ "L'euro numérique : une transformation digitale très probable"

dans une interview croisée de **Guénolé de Cadoudal** du Crédit Agricole CIB et **Guillaume Petipas**, associé KPMG

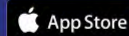
■ La chronique verte : quelles sont les conséquences pour les établissements financiers, les banques centrales et les superviseurs, des risques liés à la biodiversité ?

▶ [Pour écouter notre dernière émission, cliquez ici](#)



L'application Radio KPMG

Avec vous,
partout,
à tout moment



Contacts

Arnaud Bourdeille

Associé
Responsable du secteur Banque
01.55.68.62.11



Sylvie Miet

Associée FS Consulting Banque
Responsable du centre d'excellence
Banque
01.55.68.74.49



Mylène Miguiditchian

Gilles Kolifrath

Associée
Responsable de la doctrine
comptable bancaire
01.55.68.93.87



Associé FS, KPMG Avocats
Responsable des sujets juridiques
bancaires
01.55.68.51.16



Stéphane Salabert

Associé FS GRC Banque
En charge des sujets Conformité
Banque
01.55.68.73.39



kpmg.fr



Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits en cliquant sur le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).
Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

«KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, KPMG ADVISORY, KPMG ESC & GS, KPMG GCMS, ainsi que leurs filiales.*

© 2024 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.